

# RÈGLEMENT DU TROPHÉE DES HAUTS-FORTS

## OBJET

Le présent règlement fixe les conditions de participation au Trophée des Hauts-Forts. Compétition organisée par la Daille.

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font exclusivement en ligne, sur le site Internet du Trophée des Hauts-Forts. [www.hauts-forts.com](http://www.hauts-forts.com)

Pour les équipes qui ne disposent pas d'internet, veuillez contacter Franck RICHARD au 06 26 26 01 37.

**Les inscriptions seront ouvertes le samedi 1 avril, jusqu'au samedi 18 avril 2026 à 12h00.**

Si inscription hors délai, vous pouvez participer à la randonnée, sans chronomètre sur le grand parcours, pour les adultes et mini pour les enfants. Inscription sur place. Tarifs : 35€ pour les adultes et 25€ pour les enfants (minimes - cadets).

Si vous voulez seulement manger la tartiflette elle vous en coûtera 15€, à régler le jour même.

- Une majoration de 3 € sera appliquée pour les participants ne disposant pas d'une assurance couvrant les frais de secours.
- Les participants bénéficiant d'une telle assurance devront présenter un justificatif lors du retrait des dossards.

Payement : En ligne sur le site par CB (carte bancaire avec paiement sécurisé). Sur place pour ceux qui veulent participer à la randonnée et qui ne sont pas encore inscrits.

## RANDONNÉE :

Vous avez la possibilité de participer à la randonnée seul sans chronomètre, l'esprit du Trophée est définitivement la convivialité.

## PARCOURS / CATEGORIES :

Il y a trois différents parcours, le tracé définitif est donné le jour de la course en fonction des conditions météo et d'enneigement.

Le Trophée est une course par équipe de deux et cela quel que soit le parcours et la catégorie (hors choix du parcours Randonnée).

Les catégories sont celles de la FFME.

• **PETIT PARCOURS / DOSSARDS BLEU** / +500m -500m

(Avoriaz, place Jean Vuarnet-Plan Brazy-Place Jean Vuarnet)

• **MOYEN PARCOURS / DOSSARDS JAUNE** / +1028m -450m

(Prodains-Plan Brazy-Place Jean Vuarnet)

• **PARCOURS ELITE / DOSSARDS ROUGE** / +1824m -1243m

(Prodains-La Chaux-Les Étrives-Plan Brazy-Creux de la Neige-Hauts Forts-Place

Jean Vuarnet) Le choix du parcours se fait à l'inscription, en respectant les catégories. Les parcours sont balisés avec des points de contrôle. Tout manquement, sera l'objet d'une disqualification.

Départ à 8h30 parcours ELITE.  
Départ à 9h00 parcours MOYEN ET PETIT.

## **SECURITE ET RÈGLEMENT**

Les équipiers doivent passer la ligne d'arrivée ensemble et ski aux pieds, sous peine de 5mn de pénalité.

Le règlement pour la sécurité et le matériel, ainsi que le comportement est celui de la FFME : <http://www.ski-alpinisme.com/reglement.php>

Pour mémoire casque obligatoire pour tous les parcours.  
Pour le parcours élite, casque, baudrier, longe double, DVA, pelle, sonde, crampons, matériel à présenter au guichet préalablement à la remise des dossards.  
Test DVA dans la raquette de départ 10 minutes avant et second contrôle du matériel à l'arrivée.

## **DOSSARDS**

Les dossards sont remis, le matin avant le départ à la Crêperie Le 3S (départ du Prodains Express) à partir de 7h00, si le paiement a été effectué.  
Une fois la course terminée, vous devez remettre votre dossard à l'arrivée, vous effectuerez un tirage au sort et recevoir un éventuel cadeau, vous recevrez également un ticket repas pour la soupe et le lot souvenir du jour.

Les dossards doivent être visible tout le long du parcours, sur la cuisse.

## **ARRIVEE**

L'arrivée et le dernier point de contrôle sera sous le chapiteau au Parking des Prodains, même si le chronomètre est stoppé au cours de la descente.

## **REPAS ET REMISE DES PRIX**

Une fois la ligne d'arrivée franchie, vous vous rendrez à la Auberge l'Ardesia, anciennement Les Chevreuils (473 route des Ardoisières à 2 km en bas du Prodains Express) où aura lieu la soupe et la remise des prix.

## **ASSURANCE**

Chaque participant devra être en possession d'une licence ou d'un certificat médical en cours de validité. Les personnes qui ne présenteront aucun certificat médical ou licence seront automatiquement orienté vers la randonnée.

La Daille atteste avoir souscrit à une assurance en responsabilité civile couvrant l'organisation de l'événement, les participants, les membres de l'organisation et les juges.

Le participant s'engage également à disposer d'une assurance en responsabilité civile appropriée pour les dommages qu'il pourrait causer à l'organisateur et aux tiers lors de l'événement.

Par ailleurs, les participants doivent être couverts par une assurance prenant en charge les dommages corporels et matériels, notamment les frais de secours. À défaut, une assurance pourra être souscrite lors de l'inscription

### **ORGANISATION DE SECOURS**

La sécurité et les secours seront assurés par le service des pistes, exploitant le domaine skiable.

Les secours sur le domaine de montagne seront assurés par l'ADSSM74.

### **ANNULATION**

En cas de conditions atmosphériques difficiles, l'organisateur peut décider d'annuler la course.

### **DROIT AU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

Le participant autorise l'organisateur à utiliser son image (photos, vidéos, audios) mais uniquement à des fins de promotion sur les réseaux sociaux et site internet.

### **RESPONSABILITE**

Le TROPHEE DES HAUTS FORTS peut présenter des risques pour les participants, notamment corporels et matériels. Le participant reconnaît en avoir pleinement conscience.

L'organisateur de l'événement s'engage à avoir mis en place toutes les mesures propres à assurer la sécurité des participants. Toutefois, la responsabilité de la Daille ne saura être engagée en cas de dommage résultant de comportements inappropriés. Les participants restent responsables de leur propre matériel et la Daille se décharge de toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de celui-ci.